

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2023-060</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 28 septembre 2023</p>
---	---

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

5.7.5 – Présentation du rapport annuel d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et selon l'article L.5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la présentation en séance du rapport annuel 2022 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230929-DE_2023_060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 29 septembre 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

